

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 25

Pouvoirs : 6

Votants : 31

Abstentions : 0

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

N°2023-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 23 février à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87310 COGNAC-LA-FORET sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 17 février deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Maryse Thomas délégation à Chantal Chabot, Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Albert Viroulet délégation à Jean-Pierre Pataud, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Thierry Dauchart délégation à Agnès Varachaud, Bertrand Jayat délégation à Pierre Hachin.

Secrétaire de séance : Chantal Robin

Objet : Rapport d'activités 2022 de la SPL « Terres de Limousin ».

Conformément aux dispositions de l'article L.3131-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et 4.2.2 du Règlement Intérieur de la SPL, le rapport d'activités doit faire l'objet d'une transmission aux collectivités actionnaires de la SPL, et ce rapport doit être communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée, qui après discussion se prononce par un vote qui doit permettre de délibérer sur les actions présentées.

En date du 06 février 2022, la SPL « Terres de Limousin » nous a transmis, ainsi qu'à toutes les Communautés de Communes actionnaires de cette société, son rapport d'activités pour l'exercice 2022.

Ce rapport est maintenant soumis à délibération du Conseil Communautaire de la CC Ouest Limousin.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités de la SPL « Terres de Limousin » pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD